

LOI N°2011-24 DU 30 SEPTEMBRE 2011

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 janvier 2011 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de construction de la ligne d'interconnexion électrique 161 KV Bembèrèkè-Kandi-Malanville en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 septembre 2011 ;

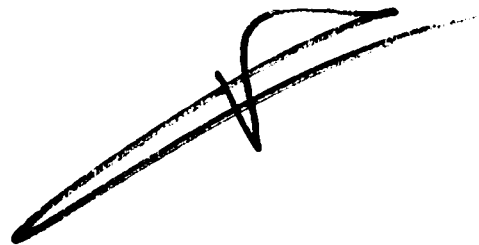
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant **vingt milliards (20 000 000 000)** de Francs CFA signé le 22 janvier 2011 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de construction de la ligne d'interconnexion électrique 161 KV Bembèrèkè-Kandi-Malanville en République du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 30 septembre 2011,

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

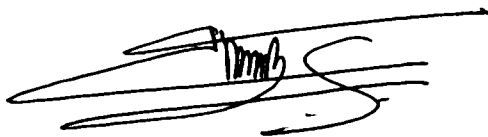


Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



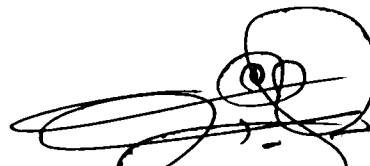
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre de l'Energie, des
Recherches Pétrolières et Minières,
de l'Eau et du Développement des
Energies Renouvelables,



Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MAEIAFBE 4
AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

